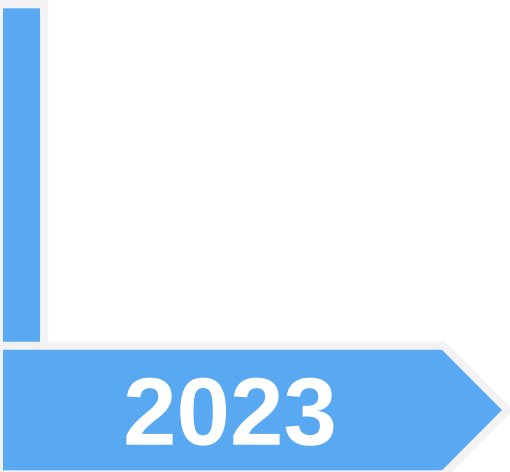




2023

Rapport d'Activité CCAS

Sommaire

Préambule	page 2
Le CCAS en quelques mots	page 2
Le Conseil d'Administration	page 2
1) Le budget 2023	page 3
Les dépenses de fonctionnement	page 3
Les recettes de fonctionnement	page 4
2) La politique d'action sociale	page 5
2.1 Accueil et accompagnement des usagers	page 5
2.2 Instruction des aides légales	page 6
2.2.1 L'aide sociale	page 6
2.2.2 Groupement de coopération sociale ou médico-social	page 6
2.2.3 L'obligation alimentaire	page 7
2.2.4 La domiciliation	page 7
2.2.5 Le logement social	page 8
2.3 L'aide alimentaire	page 8
2.4 Les aides financières	page 10
2.5 Les actions de solidarité : le plan canicule	page 10
2.6 L'Analyse des Besoins Sociaux	page 11
3) Les autres actions sur la commune	page 12
3.1 Les actions en faveur de la jeunesse	page 12
3.1.1 Cartes cadeaux CM2 et Noël des agents	page 12
3.1.2 Le dispositif « Argent de poche »	page 12
3.1.3 Le Pass'Vac	page 13
3.2 Des actions en faveur des proches aidants	page 13
3.3 Des actions en faveur de tous les l'houméens	page 14
3.3.1 Lutte contre les cambriolages	page 14
3.3.2 L'écrivain public	page 14
3.3.3 L'Heure Civique	page 15
4) Les perspective 2024	page 17

Préambule

Le CCAS en quelques mots ...

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif dont les modalités de fonctionnement sont régies par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il anime une action générale de prévention, d'animation et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. De plus, le CCAS observe l'évolution de la demande sociale, repère les signaux d'aggravation et identifie les nouvelles précarités de son territoire.

Le Conseil d'Administration

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire de la commune. Il est composé en nombre égal de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres non élus nommés par le Maire. A l'Houmeau, celui-ci est composé de 14 membres élus et nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Il compte 11 femmes (5 élues et 6 nommées) et 3 hommes (2 élus et 1 nommé).

En 2023, un membre nommé a démissionné du Conseil, Bernard RABOT et a été remplacé par Sylvie Dall'Anese.

Cette année, 5 Conseils d'Administration ont été organisés pour 17 délibérations prises.

Liste des membres du Conseil d'Administration du CCAS en 2023 :

Jean-Luc ALGAY, *Président*

Membres

Élus

Idalina Benarrous, *Vice-présidente*
Valérie Bry
Marie-Christine Coutanceau
Bruno Hemar
Claude Pain
Monique Sauvêtre
Annie Villanova

Membres

Nommés

Mauricette Cadet
Sylvie Dall'Anese
Annie Escobar
Sylvie Limbourg
Joël Manelphe
Colette Neveu
Michèle Sommé

1. Le budget 2023

Le CCAS dispose d'un budget propre qui comporte une section de fonctionnement répartie entre les recettes et les dépenses.

Pour l'année 2023, le budget prévisionnel du CCAS était de 51 766,74 euros. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 43 639,86 € et celui des recettes à 50 491,64 €.

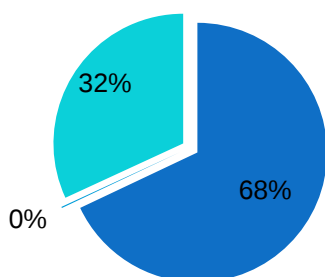
1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du CCAS sur une année. Pour 2023, ces dépenses se répartissent entre 2 principaux chapitres qui sont :

- Les charges à caractère générale : Pass'Vac, dispositif argent de poche, achat de fournitures administratives, fêtes et cérémonies, remboursement de frais à la collectivité de rattachement, ... pour **29 656,92 €**

- Les autres charges de gestion : GCSMS, aides financières exceptionnelles, aide alimentaire, ... pour **13 915,94 €**

Répartition des dépenses de fonctionnement du CCAS en 2023



- Charges à caractère générale
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de gestion courante

Montant des dépenses de fonctionnement du CCAS entre 2021 et 2023 :

Années	Dépenses de fonctionnement
2023	43 639,86 €
2022	28 524,22 €
2021	27 024,69 €

L'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2023 s'explique par la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la collectivité au CCAS. La commune met à disposition un adjoint administratif pour exercer les missions d'agent du CCAS et en échange le CCAS rembourse à la Commune, par année civile, la totalité du montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent.

1. Le budget 2023

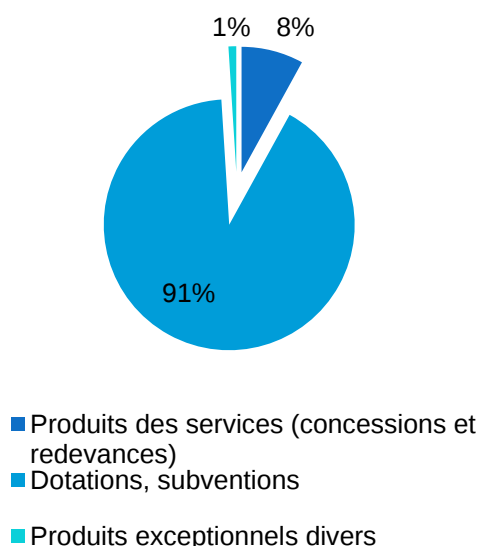
1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes d'argent perçues par le CCAS sur une année. La source de ces recettes peut être diverse. Pour le CCAS de l'Houmeau ces recettes sont issues d'une subvention accordée par la commune et de la vente des concessions dans le cimetière municipal.

Pour 2023, ces recettes se répartissent ainsi :

- Produits des services : concessions et redevances pour **3920 €**
- Dotations, subventions : commune, département pour **46 000 €**
- Produits exceptionnels divers : libéralités reçues pour **551,64 €**

Répartition des recettes de fonctionnement du CCAS en 2023



Montant des recettes de fonctionnement du CCAS entre 2021 et 2023 :

Années	Recettes de fonctionnement
2023	50 491,64 €
2022	30 690,96 €
2021	34 560,26 €

L'augmentation des recettes de fonctionnement s'explique par le montant plus important de la subvention accordé au CCAS en 2023 lié à la convention de mise à disposition de l'agent du CCAS.

2. La politique d'action sociale

2.1 Accueil et accompagnement des usagers en 2023

Le CCAS a pour mission d'accueillir, d'orienter et d'accompagner toutes personnes résidant sur la commune dans la réalisation de ses démarches et l'instruction de différents dossiers auprès du Département et de toutes autres institutions (allocation de solidarité aux personnes âgées, complémentaire santé solidaire, allocation adulte handicapée, ...).

Pour l'année 2023, l'agent du CCAS a eu 170 rendez-vous (contre 127 en 2022) dont 53 pour un premier accueil (contre 29 en 2022) et 117 pour un suivi (contre 98 en 2022). Parmi ces rendez-vous, 109 femmes et 61 hommes ont été reçus.

24% des entretiens réalisés par l'agent concernaient des sujets liés au vieillissement et à la perte d'autonomie (aide à domicile, aide sociale, placement en EHPAD et aménagement du domicile) contre 11% en 2022, 48% des entretiens concernaient l'aide à la réalisation de démarches administratives (CAF, assurance maladie, ...) contre 70% en 2022, 16% des demandes d'aides financières (CCAS, FSL) ou une demande d'aide alimentaire contre 7% en 2022 et 12% des rendez-vous avaient pour objet des questions liées au logement (demande de logement social, expulsion, ...) tout comme en 2022.

L'augmentation des demandes de rendez-vous liées à la perte d'autonomie peut s'expliquer par le vieillissement de la population l'houméenne. L'augmentation des demandes d'aides financières et alimentaires peut s'expliquer par l'augmentation des coûts de l'énergie, du changement du fournisseur d'eau sur la commune et l'inflation.

Répartition des entretiens réalisés par le CCAS en fonction des demandes en 2023

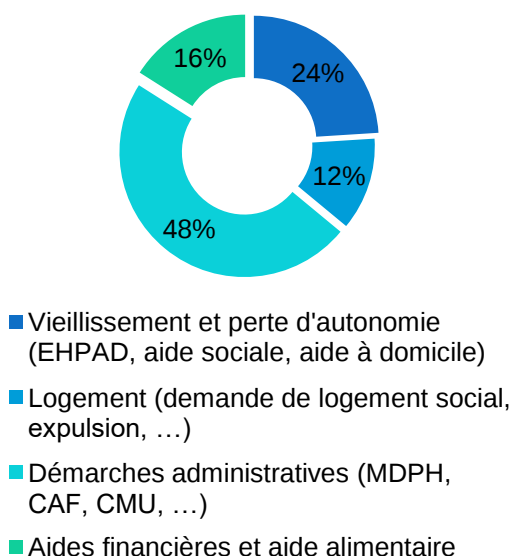


Tableau du nombre de rendez-vous par trimestre en 2023 :

2023	Rendez-vous	Dont 1 ^{er} accueil	Dont suivi
1 ^{er} trimestre	52	18	34
2 ^{ème} trimestre	40	17	23
3 ^{ème} trimestre	24	5	19
4 ^{ème} trimestre	54	13	41

2. La politique d'action sociale

2.2 Instruction des aides légales

2.2.1 *L'aide sociale*

L'une des missions obligatoires du CCAS est de participer à l'instruction des demandes d'aide sociale auprès du Département de la Charente-Maritime. En 2023, le CCAS a transmis au département de la Charente-Maritime 26 dossiers d'aide sociale dont 20 dossiers d'allocation personnalisée à l'autonomie (APA : *cette allocation sert à payer soit les dépenses nécessaires pour rester à domicile soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social*).

Répartition du nombre de dossier d'aide sociale transmis au Département entre 2021 et 2023 :

Années	Nombre de dossiers transmis au Département	Dont demandes d'APA à domicile	Dont demandes d'APA en établissement
2023	26	11	9
2022	9	4	4
2021	13	9	2

2.2.2 *Groupement de Coopération Sociale ou Médico-social*

Afin de renforcer le service public de l'aide à domicile et de contribuer à l'amélioration de la politique du bien-vieillir sur le territoire, le 24 juin 2019 le président du Conseil d'Administration a approuvé l'adhésion au Groupement de Coopération Sociale ou Médico-social (GCSMS) Part' âge. Celui-ci a été créé à l'initiative des six Centre Communaux d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle délivrant un service d'aide à domicile et des autres communes de la CDA et a pour objectif d'assurer la pérennité économique de ces services. Depuis 2019, le CCAS de L'Houmeau apporte une contribution financière à ce groupement comme l'ensemble des communes signataires de la convention. Les heures prestées concernent uniquement l'APA et la PCH (*prestation de compensation de handicap*).

2 SAAD publics interviennent sur l'Houmeau : Nieul sur Mer et La Rochelle.

2. La politique d'action sociale

Montant de la participation du CCAS de l'Houmeau au GCSMS entre 2020 et 2023 :

Années	Montant de la participation	Heures prestées	Bénéficiaires
2023 (payé en 2024)	8084,82 €	2694,94	19
2022 (payé en 2023)	9732,45 €	3244,15	19
2021 (payé en 2022)	4810,41 €	1603,47	12
2020 (payé en 2021)	3041,01 €	1013,67	8

2.2.3 L'obligation alimentaire

L'obligation alimentaire est l'obligation légale de fournir à un membre de sa famille dans le besoin une aide (matérielle ou en nature) indispensable pour qu'il puisse vivre. Cette obligation existe entre parents/enfants, grands-parents/petits-enfants, gendres ou belles-filles/ beaux-parents.

Le CCAS de l'Houmeau est chargé d'instruire les demandes d'obligations alimentaires notamment dans le cadre des demandes d'aide sociale à l'hébergement (ASH). En 2023, 8 dossiers d'obligations alimentaires ont été reçus par le CCAS de l'Houmeau et 12 ont été envoyés par le CCAS.

2.2.4 La domiciliation

Le CCAS propose aux personnes sans domicile stable (*qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant de recevoir et de consulter leur courrier*) de bénéficier d'une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux par la domiciliation. Il s'agit d'une obligation légale des CCAS et CIAS en application de l'article L.264-1 du code de l'action sociale et des familles. La domiciliation dure 1 an et prend fin lorsque la personne le demande ou déménage de la commune.

En 2023, 6 foyers (3 foyers « seul » et 3 foyers « famille » soient 11 personnes) ont été domiciliés au CCAS de l'Houmeau : 4 reports de 2022 et 2 nouveaux inscrits.

2. La politique d'action sociale

2.2.5 Le logement social

La mairie de l'Houmeau est un lieu d'enregistrement pour les demandes de logement social. C'est le CCAS qui est chargé d'accueillir et d'accompagner les demandeurs de logement social dans leur inscription et la mise à jour de leur dossier sur le fichier de la demande locative Imhoweb. Le Maire est invité à participer à chaque commission d'attribution de logement sur la commune. Il y a eu 4 commissions en 2023 dont 3 concernaient des logements de l'Office Public des HLM et 1 le groupe 3F Immobilière Atlantic Aménagement. La commune compte à ce jour 106 logements sociaux.

2.3 L'aide alimentaire

Pour lutter contre la précarité alimentaire sur la commune, le CCAS a signé en 2019 une convention de partenariat avec l'association Banque Alimentaire 17. Celle-ci lui permet de distribuer tous les 15 jours des colis qui contiennent des produits alimentaires. Leur coût est pris en charge intégralement par le CCAS pour un total de 1583,52 € pour l'année 2023¹ contre 861,35 € en 2022². En 2023 sur 26 distributions, 17 foyers ont été accueillis soit 50 personnes pour un total de 683 parts commandées à la Banque Alimentaire 17.



Nombre de parts commandées sur la commune de l'Houmeau entre 2021 et 2023 :

Année	Nombre de parts	Montant de la participation du CCAS
2023	683	1583,52 €
2022	525	861,35 €
2021	482	767,62 €

¹ 0,39€ le prix au kilo

² En 2022, le prix du colis était à la part (1,65€) et non au kilo

2. La politique d'action sociale

Composition des foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2023 :

Personne seule sans enfant	3
Personne seule avec enfant	3
Couple sans enfant	2
Couple avec enfant	9

Répartition par âge et par sexe des bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2023 :

Répartition des bénéficiaires par âge	
0 - 3 ans	6
4 - 14 ans	11
15 - 24 ans	8
25 - 65 ans	23
66 ans et plus	2
Répartition des bénéficiaires par sexe	
Hommes	22
Femmes	28

25-35 ans	9
36-45 ans	5
46-55 ans	4
55-65 ans	5

Un colis de Noël offert par le CCAS est également remis en fin d'année. Pour les enfants âgés entre 0 et 18 ans, une carte cadeau d'un montant de 20 € est offerte. Cette année, 28 colis ont été remis et 15 cartes cadeaux données.



Le CCAS de l'Houmeau participe également aux collectes de printemps et nationale au sein du magasin Aldi sur Lagord. En 2023, le CCAS a collecté 541 Kg de denrées pour la collecte de printemps contre 513 kg pour la collecte nationale contre 520 Kg en 2022.

2. La politique d'action sociale

2.4 Les aides financières

Dans sa mission de soutien aux publics, le CCAS a la possibilité d'octroyer des aides financières via une Commission d'Intervention Sociale. Après une évaluation globale de la situation au cours de laquelle l'agent en charge du CCAS s'assure que les droits sociaux du foyer sont ouverts, une proposition d'aide financière peut lui être faite.

La commission s'est réunie à 4 reprises au cours de l'année 2023. 9 aides financières ont été attribuées pour un rejet. 2 raisons principales aux demandes d'aide financières : baisse des ressources du foyer (perte d'emploi, recalcule des droits CAF, ...) et réparations de véhicule suite à un contrôle technique.

Répartition du nombre et du montant des aides financières accordées par le CCAS entre 2021 et 2023 :

Années	Nombre de demandes	Montant total des aides
2023	9	2189,31 €
2022	11	2758 €
2021	9	2443,79 €

2.5 Les actions de solidarité : le plan canicule

Le CCAS de L'Houmeau tient un registre confidentiel et nominatif des personnes âgées et/ou en situation de handicap sur la commune ce qui permet, lors d'évènements climatiques importants, de maintenir un contact avec les populations fragiles et isolées.

Le plan national de Prévention Canicule est activé chaque année du 1er juin au 31 août par la préfecture et enclenché en cas de fortes températures prolongées notamment la nuit. Des membres Conseil d'Administration du CCAS sont chargés de contacter les personnes inscrites sur le registre afin de s'assurer de leur bien-être lors du déclenchement du plan. La procédure a été remise à jour cette année.

En 2023, 20 personnes étaient inscrites sur le registre. L'alerte canicule a été déclenchée une fois contre deux en 2022.

2. La politique d'action sociale

2.6 L'Analyse des Besoins Sociaux

Obligation légale des CCAS, l'analyse des besoins sociaux est un diagnostic sociodémographique réalisé à partir des données d'observation sociale du territoire. Au mois de novembre 2021, le Conseil d'Administration du CCAS a autorisé la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en œuvre d'une analyse des besoins sociaux à l'échelle intercommunale.

L'analyse s'est déroulée en 3 phases entre mai 2022 et mai 2023 :

- ✓ Phase 1 : Diagnostic du territoire.
- ✓ Phase 2 : Evaluation des politiques publiques.
- ✓ Phase 3 : Préconisations

Celle-ci a permis de mettre en avant 3 enjeux sur lesquels les CCAS ont souhaité travailler de façon approfondie :

- le repérage des publics invisibles et l'accompagnement des publics en difficulté (accès aux droits)
- le maintien à domicile, le repérage des personnes âgées isolées et l'accompagnement des aidants
- l'accès aux droits et l'accompagnement social des jeunes publics âgés de 17 à 25 ans

A partir de ces enjeux, des pistes d'actions ont émergé et seront à travailler par l'InterCCAS dans les prochains mois : création d'un pôle de coordination de l'action sociale, structuration d'un guide l'action sociale, mise en place d'actions de sensibilisation et d'accompagnement pour les aidants familiaux, le déploiement d'outils de communication auprès des jeunes, ...

3. Les autres actions sur la commune

3.1 Les actions en faveur de la jeunesse

3.1.1 Cartes cadeaux CM2 et Noël des agents

Depuis plusieurs années le CCAS offre une carte cadeau aux élèves de CM2 de la commune accompagnée d'un diplôme. Ce cadeau vise à promouvoir l'accès à la culture des jeunes élèves et à marquer la transition entre la fin de l'école primaire et le début de leurs années collège. En 2023, le CCAS a offert 35 cartes cadeaux à 20€ contre 33 en 2022.

Le CCAS organise chaque année un Noël à destination des agents de la commune. Ce moment permet aux agents et élus de se rassembler et de partager un moment de convivialité. Une carte cadeau est également remise aux enfants âgés de moins de 18 ans. Cette année 31 cartes à 20€ ont été offertes contre 32 en 2022.

3.1.2 Le dispositif « Argent de poche »

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Commission Enfance Jeunesse ont décidé de s'associer en 2021 pour la mise en œuvre d'un projet en faveur des adolescents sur son territoire, le dispositif « Argent de poche ». Ce dispositif donne la possibilité à des l'houméens entre 16 et 18 ans de travailler au sein des différents services de la commune, 3h30 par jour sur 10 jours en échange d'une indemnité de 150€. Cette action permet d'accompagner le jeune vers une première expérience professionnelle et de lui faire découvrir les structures municipales et les missions des agents du service public. Le coût du dispositif pour le CCAS en 2023 était de 935,06€ contre 1484,57€ en 2022.



Répartition des participants au dispositif Argent de Poche en fonction de leur sexe et de leur âge entre 2021 et 2023 :

Année	Sexe		Age			Total
	Masculin	Féminin	16	17	18	
2023	2	4	1	4	1	6
2022	4	6	4	4	2	10
2021	0	6	1	4	1	6

3. Les autres actions sur la commune

3.1.3 Le Pass'Vac

Le Pass'Vac ou Passeport Loisirs Jeunes est un dispositif qui permet pendant les vacances d'été, d'avoir accès à de nombreuses activités à prix réduits. Il est réservé aux jeunes âgés de 12 à 17 ans habitant La Rochelle ou une des communes de l'agglomération rochelaise adhérente au dispositif. Il est géré par l'association Centre Départemental Information Jeunesse 17 et financé essentiellement par les communes participantes et la Ville de La Rochelle.

Chaque année, pour chaque adhérent l'houméens, le CCAS de l'Houmeau prend à sa charge une participation à hauteur de 70€.

Répartition du nombre d'inscrits au dispositif Pass'Vac entre 2021 et 2023 sur la commune de l'Houmeau :

Années	Nombres de jeunes inscrits au dispositif	Montant de la participation du CCAS
2023	16	1 120 €
2022	12	840 €
2021	2	140 €

3.2 Des actions en faveur des proches aidants



Vous aidez régulièrement un proche ?

Des ateliers dédiés aux proches aidants à domicile vous sont proposés du 10 au 18 octobre 2023

- Informations et Orientation
- Soutien psychologique
- Santé
- Échanges et Conseils
- Adaptation du logement
- Soutien à domicile

Gratuit

Inscriptions et informations
05.46.50.91.91 / ccas@lhoumeau.fr

En 2023, le CCAS a fait une demande de subvention auprès de la conférence des financeurs pour l'organisation de plusieurs ateliers à destination des « proches aidants ». La demande de subvention était d'un montant de 1000 € pour une dépense totale de 1163 €.

4 ateliers ont été réalisés sur la thématique du proche aidant et ont permis de rassembler une vingtaine de participants. Plusieurs professionnels ont été conviés pour animer ces ateliers : le Département de la Charente-Maritime, la plateforme de répit de l'Escale, La Croix-Rouge, la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine ou encore ReSanté-Vous.

3. Les autres actions sur la commune



Ces ateliers avaient pour objectif d'informer les aidants sur les aides et dispositifs qui existent sur le territoire pour faciliter leur quotidien : aides financières, aménagement du domicile, plateforme de répit, groupes de parole, ...
Toutes ces actions étaient gratuites et ouvertes aux personnes de 60 ans et plus.

3.3 Des actions en faveur de tous les l'houméens

3.3.1 *Lutte contre les cambriolages*

Afin de prévenir les cambriolages et le « vol par la ruse », le CCAS a organisé une réunion de sensibilisation et de prévention ouverte à tous les habitants de la commune, en présence d'un gendarme de la cellule de prévention situationnelle du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Charente-Maritime et de 3 gendarmes de la brigade de Nieul sur Mer. Une quarantaine de personne a pu participer à cette réunion d'information et d'échange.



3.3.2 *L'écrivain public*

Depuis 2022 des rendez-vous avec un écrivain public sont proposés sur la commune tous les mardis après-midi. Ces rendez-vous sont gratuits, ouverts à tous et ont pour objectif d'aider ceux qui le souhaitent à comprendre, rédiger, relire un courrier, un document administratif. En 2023, il y a eu 43 rendez-vous contre 11 en 2022. Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ce service, ces permanences ont été ouvertes à l'ensemble des habitants de la CDA.

Les motifs de rendez-vous sont divers : démarche auprès de pôle emploi, demande d'échelonnement d'une dette, logement insalubre, courrier juge des contentieux, ...

3. Les autres actions sur la commune

Mois	Nombre de RDV	Domiciliation	
		L'Houmeau	Communes extérieures
Janvier	11	2	9
Février	8	1	7
Mars	5	2	3
Avril	5	3	2
Mai	3	2	1
Juin	2	1	1
Juillet	Pas de permanence		
Août	Pas de permanence		
Septembre	3	3	0
Octobre	4	1	3
Novembre	1	1	0
Décembre	1	1	0

3.3.3 L'Heure Civique

Initié par l'association Voisins Solidaires en 2020, l'Heure Civique est un dispositif qui permet d'encourager les habitants à donner une heure de leur temps pour une action de solidarité en faveur d'un voisin ou de la commune. C'est en novembre 2022 que cette initiative a été lancée à L'Houmeau. Sa gestion a été confiée au CCAS et au Conseil des sages. Les valeurs portées par le dispositif sont la solidarité, l'entraide et la bienveillance. En 2023, 18 missions ont été réalisées par les 28 bénévoles inscrits.



Les missions confiées aux bénévoles ont été diverses : petit jardinage, transport en voiture, aide informatique ou encore aide aux collectes alimentaires. Les missions proviennent aussi bien de demandes d'habitants que du CCAS.

3. Les autres actions sur la commune

Tableau des missions réalisées en 2023 par les bénévoles de l'Heure Civique :

Mois	Missions	Nombre de bénévoles	Commanditaires des missions
Janvier	Récupération de colis alimentaires	1	CCAS
Février	Aide informatique	1	Particulier
Mars	Tri d'une maison, Petit transport en voiture	3	CCAS, particulier
Avril	Petit transport en voiture	1	CCAS
Mai	Petit jardinage	2	Particuliers
Juin	Collecte Banque Alimentaire	10	CCAS
Juillet	Visite de courtoisie	1	Particulier
Août	Récupération de colis alimentaires Petit jardinage	2	CCAS, particulier
Septembre	Récupération de colis alimentaires Affichage pour la commune	2	CCAS
Octobre	Aide à la distribution alimentaire	2	CCAS
Novembre	Récupération de colis alimentaires Collecte Banque Alimentaire Aide informatique	11	CCAS, particulier
Décembre	Petit jardinage	4	Particulier

4. Les perspectives 2024

Poursuivre une mission de proximité dans l'accompagnement des usagers du CCAS et favoriser l'accès à l'aide alimentaire pour tous les publics dans le besoin.

Développer l'Heure Civique à travers une meilleure connaissance des bénévoles et la proposition de nouvelles missions : entretien de l'espace lecture « Richard Lefèvre », participation à la course *Color Run*.

Mise en œuvre à l'échelle intercommunale des pistes d'action de l'Analyse des Besoins Sociaux.

Porter une action autour des nouveaux modes de mobilité douce comme le vélo en proposant sur un après-midi des ateliers de découverte et de loisirs autour de cette pratique.